



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization



Management of  
Social Transformations  
Programme

**Forum des Ministres de la zone CEDEAO en charge du  
Développement social**

**Vulnérabilité sociale:**

**Les défis en matière d'inclusion sociale  
liés au changement environnemental**

**Accra, Ghana, les 16 et 17 décembre, Accra**

# Note conceptuelle

## 1. INTRODUCTION

Le Forum des Ministres de la Zone CEDEAO en charge du Développement Social, organisé en 2013 par le gouvernement ghanéen en collaboration avec l'UNESCO, portera sur la « *Vulnérabilité sociale* ».

Le Forum fait partie d'une série de Fora des Ministres du Développement Social, qui sont institutionnalisés dans différentes régions et sous-régions à travers le monde et s'incrivent dans le cadre du Programme « Gestion des Transformations Sociales » lancé par l'UNESCO. Les Fora ont pour objectif global de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques fondées sur des connaissances rigoureuses en sciences sociales, en créant un espace novateur de dialogue impliquant des experts et des décideurs de haut niveau.

Les Fora offrent :

- Un espace de dialogue régional au niveau ministériel, et avec la participation des chercheurs en Sciences sociales, sur les stratégies régionales en matière de politique sociale ;
- Des possibilités de travailler à l'harmonisation des initiatives ;
- Une plateforme permettant l'échange d'expériences et de pratiques réussies en matière de politiques nationales ;
- Des possibilités de co-production de connaissances à travers des exposés par plusieurs parties prenantes clé et des discussions entre elles ;
- Un environnement qui encourage l'élaboration de projets conjoints ;
- Des possibilités d'influencer sur le débat international et la formulation des politiques.

« L'Inclusion sociale » et « les Transformations sociales découlant du changement de l'environnement mondial » constituent les deux priorités thématiques du Programme MOST, telles qu'adoptées par ses Conseils Intergouvernementaux en 2011 et 2013, et approuvées par la 186ème Session du Conseil Exécutif de l'UNESCO (mai 2011), et ultérieurement par la 36ème Session de la Conférence Générale de l'UNESCO (novembre 2011).

La vulnérabilité sociale correspond précisément à l'intersection entre les deux priorités thématiques du Programme MOST. En liant les processus du changement environnemental dans les sociétés Ouest-africaines - dont le changement climatique, la perte de la biodiversité et la pénurie d'eau douce - aux modèles d'inclusion et d'exclusion qu'ils reflètent et transforment, le Forum contribuera au renforcement de la base de connaissances et du potentiel d'action en faveur de politiques inclusives d'adaptation à

l'environnementale sur le plan social, qui constituent une priorité de développement reconnue pour les Etats membres de la CEDEAO

La question de la vulnérabilité sociale induite par l'environnement est en particulier pertinente pour la réalisation du Cadre de Politique Sociale pour l'Afrique, adopté lors de la première session de la Conférence des Ministres de l'Union Africaine en charge du Développement Social<sup>1</sup>, dont la durabilité de l'environnement constitue l'un des domaines d'intervention. La Déclaration de Windhoek souligne que le système des Nations Unies devra contribuer à la mise en oeuvre des stratégies du Cadre et à la réalisation de ses objectifs. La vulnérabilité sociale liée à l'environnement reflète par ailleurs les décisions prises lors de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio de Janeiro, juin 2012), et contribuera à mettre en oeuvre la Déclaration de Dubai sur l'Energie pour Tous (adoptée lors du Forum Mondial sur l'Energie, tenu le 24 octobre 2012).

La note conceptuelle souligne le thème principal du Forum, son contexte, sa genèse, ses objectifs et ses modalités pratiques.

## 2. LA VULNERABILITE SOCIALE LIEE AU CHANGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

En 1987, le Rapport intitulé « Notre Avenir Commun » élaboré par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (connu sous le nom de Commission Brundtland), qui a fortement influencé le Sommet de la Terre en 1992, a défini le développement durable comme « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ». Il s'agit toujours de la définition de la durabilité la plus répandue. Elle relie la satisfaction des besoins humains actuels et futurs en passant par la compréhension scientifique des interdépendances systémiques qui déterminent l'impact à long terme de l'action humaine.

Le même accent sur les besoins humains, qui en définitive s'inscrit dans un cadre de défense des droits de l'homme d'un point de vue éthique, ressort du Principe 1 de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement (1992), qui indique que « Les êtres humains se trouvent au coeur des préoccupations pour le développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Par ailleurs, le Principe 3 de la Déclaration de Rio souligne que « Le droit au développement doit être respecté afin de répondre de manière équitable aux besoins des générations présentes et futures en matière de développement et d'environnement ».

Dans le document intitulé « L'avenir que nous désirons », qui a été adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable tenue à Rio en 1992, on a

---

<sup>1</sup> « Vers l'élaboration d'un Agenda sur le Développement Social Durable pour l'Afrique », Windhoek, Namibie, 27-31 octobre 2008

souligné l'importance que revêt la promotion d'un avenir durable sur les plans économique, social et environnemental pour notre planète et pour les générations présentes et futures. Il est reconnu que l'éradication de la pauvreté constitue le plus grand défi mondial auquel le monde se trouve confronté aujourd'hui et qu'il s'agit là d'une condition sine qua non pour le développement durable. En outre, le document reconnaît les effets négatifs du changement climatique qui compromet la capacité des pays, notamment les pays en développement, à réaliser le développement durable et les OMD.

La communauté internationale a ainsi reconnu l'interdépendance entre le développement social et le développement durable, dont chacun constitue une condition préalable pour l'autre. Il n'y a pas de choix, à long terme, entre la satisfaction des besoins humains et la protection de l'environnement. Par contre, conformément à l'éventail d'Accords Multilatéraux sur l'Environnement, le défi du développement social consiste à identifier une voie de développement durable sur les plans environnemental et social, par opposition au cercle vicieux de la dégradation de l'environnement et de la vulnérabilité sociale croissante.

Dans son Troisième Rapport d'Évaluation (2001), l'IPCC mis en avant une compréhension multidimensionnelle de la vulnérabilité qui sert à traiter un large éventail de questions y compris celles qui ne sont pas liées directement au changement climatique. En définissant la vulnérabilité comme "la mesure dans laquelle un système est susceptible ou incapable de faire face aux effets défavorables du changement climatique, y compris la variabilité et les extrêmes climatiques", l'IPCC distingue trois éléments : l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation. Les sociétés sont des systèmes dans ce sens et on peut évaluer leur vulnérabilité par la mobilisation d'une base de connaissances interdisciplinaires et y faire face grâce à des politiques scientifiques appropriées.

En tablant sur la définition de la vulnérabilité avancée par l'IPCC, le rapport de 2011 de l'Équipe Spéciale des Nations Unies sur les Dimensions Sociales du Changement Climatique, auquel le Programme MOST a apporté sa contribution, examine les facteurs qui influent sur la capacité d'adaptation et exposent les gens ou les rendent sensibles au changement climatique.<sup>2</sup> Ceux-ci peuvent s'appliquer également au contexte plus large de la vulnérabilité liée à l'environnement.

Le rapport souligne le fait que la capacité d'adaptation, l'exposition et la sensibilité sont causées par de nombreux facteurs socio-économiques non climatiques, tels que l'accès aux ressources économiques, sociales et institutionnelles et le contrôle de ces dernières. Parmi ces ressources figurent :

- Le capital humain, tel que la bonne santé, les compétences, le savoir et l'éducation
- Le capital social, dont le pouvoir d'influer sur la prise de décisions, les droits de vote et la possibilité d'établir des contacts, que ce soit avec les membres de la famille, les voisins, les organisations de la société civile, les entreprises et les organismes gouvernementaux ;

2

L'Équipe Spéciale des Nations Unies sur les Dimensions Sociales du Changement Climatique, 2012. *Les Dimensions Sociales du Changement Climatique*. Le rapport peut être téléchargé à [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---emp\\_ent/documents/publication/wcms\\_169567.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_169567.pdf).

- Le capital physique, tel que le logement, les outils agricoles, mais également les infrastructures communautaires telles que les digues ou les terrasses qui protègent un complexe hydrographique et les services sanitaires, par exemple ;
- Les ressources naturelles, dont la terre et l'eau, et
- Le capital financier, tel que le revenu, l'épargne ou le crédit.

Que les populations aient accès à ces ressources ou non dépend beaucoup des conditions sociales, politiques et économiques et des institutions tant au niveau local que mondial : les règles, les normes, les politiques et services etc., qui façonnent la vie des populations. Un environnement institutionnel propice qui responsabilise les populations et leur permet d'avoir accès aux ressources dont elles ont besoin pour assurer leur bien-être et pour la résistance de leurs moyens d'existence, s'avère donc fondamental pour l'adaptation. Les institutions sont des mécanismes qui interviennent en ce qui concerne la vulnérabilité. Parmi celles-ci figurent :

- Les structures et les processus normatifs et de gouvernance, y compris les droits humains, la transparence, la responsabilité, la participation et d'autres éléments de la bonne gouvernance ;
- Les normes sociales et culturelles, qui déterminent des parties importantes de l'accès, le pouvoir politique et l'égalité, y compris les normes relatives au genre, la différenciation sociale, l'exclusion et la discrimination ;
- Les politiques et services sociaux, tels que la protection sociale, les services sanitaires pour les soins préventifs et curatifs, pouvant réduire la vulnérabilité au changement climatique, en allant des programmes de lutte concernant les maladies sensibles au climat au services de santé de la reproduction et à l'éducation ;
- Les politiques sectorielles, telles que les politiques relatives au commerce, à l'agriculture, à la sécurité alimentaire, à la santé, à l'occupation des terres et à l'économie ;
- Les politiques relatives au changement climatique, y compris les stratégies d'atténuation et les systèmes d'appui à l'adaptation dont certains sont en train d'être négociés sur le plan mondial, tels que le financement et les mécanismes de transfert de technologies, dont d'autres sont fournis naturellement tels que les services de vulgarisation agricole et les services météorologiques ;
- Les marchés, ainsi que les institutions de finance et de crédits.

### 3. VULNÉRABILITÉ, INCLUSION ET EXCLUSION

Bien qu'il soit quelquefois utile d'analyser la vulnérabilité au niveau national, ce sont les aspects différenciés de la vulnérabilité qui sont les plus pertinents pour la plupart des besoins analytiques et d'élaboration de politiques.

A titre d'exemple, en ce qui concerne le changement climatique, les plus vulnérables sont "généralement les pauvres, les sous-alimentés, les personnes qui ne sont en bonne santé, qui vivent dans des conditions de logement précaires, cultivent des terres dégradées, ont un degré d'instruction faible, n'ont pas de droits, n'ont guère de possibilités d'influer sur la prise de décisions, travaillent dans des conditions précaires et/ou résident dans des pays et des régions ayant des systèmes de santé non-résistants, des ressources limitées et des systèmes de mauvaise gouvernance. Les conditions sociales, culturelles et politiques, y compris souvent les inégalités et les pratiques discriminatoires, les privent des biens et droits essentiels et du soutien institutionnel nécessaires pour gagner leur vie et assurer leur bien-être même dans des conditions normales encore moins pour venir à bout des défis accrus et supplémentaires que pose le changement climatique. Ces facteurs non climatiques et le contexte socio-économique dans lequel se posent les problèmes climatiques sont susceptibles d'être aussi importants que les risques eux-mêmes liés au climat, sinon plus"<sup>3</sup>.

L'association du degré élevé d'exposition, de sensibilité et de la faible capacité d'adaptation entraîne des formes spécifiques d'exclusion sociale qui posent des défis spécifiques face aux politiques d'inclusion sociale. La compréhension de la dynamique du changement environnemental, en tant que facteur façonnant le changement social, est indispensable à une élaboration efficace des politiques.

#### 4. LE CONTEXTE DES POLITIQUES AFRICAINES

Lors de la première Conférence des Ministres de l'Union Africaine en charge du Développement Social, axée sur le thème intitulé "Vers l'Elaboration d'un Agenda sur le Développement Durable pour l'Afrique", qui s'est tenue à Windhoek, en Namibie, du 27 au 31 octobre 2008, on a adopté un Cadre de Politique Sociale pour l'Afrique (CAMSD/EXP/4(I)) qui se concentre sur plusieurs questions sociales thématiques clé, parmi lesquelles figurent : le VIH/SIDA, la migration, l'éducation, la jeunesse, la vieillesse, l'invalidité, la protection sociale, l'égalité de genre, la culture nationale, le développement urbain, la durabilité de l'environnement, le sport, l'abus des drogues et la gouvernance. La proposition consistant à établir un lien entre la dynamique environnementale et l'inclusion sociale est tout à fait conforme aux cadres de politiques africaines qui font autorité.

La section portant sur chaque question se termine par des recommandations pour guider les Etats Membres de l'Union Africaine dans la formulation et la mise en oeuvre de leurs propres politiques sociales nationales. A la fin du document, se trouve un Mécanisme de Suivi de la Mise en Oeuvre, qui explique bien clairement les rôles et responsabilités des parties prenantes aux niveaux national, régional, continental et international. Les problèmes sont expliqués bien clairement dans le document adopté en ce qui concerne la durabilité de l'environnement :

L'Afrique est confrontée au problème persistant de la durabilité de l'environnement et de la sauvegarde des habitats naturels pour le futur. Bien que de nombreux pays du

---

<sup>3</sup>L'Equipe Spéciale des Nations Unies sur les Dimensions Sociales du Changement Climatique, 2011. *Les Dimensions Sociales du Changement Climatique*, p. 24

continent aient accompli des efforts et des progrès visant à protéger l'environnement, les moyens d'existence des populations rurales pauvres ont continué à dégrader l'environnement. Les terres couvertes de forêts et les terres protégées pour conserver la diversité biologique continuent de disparaître à un rythme effréné. Ce phénomène a été aggravé par les forts taux de croissance démographique, ce qui entraîne une incursion dans les terres marginales, y compris les marécages et les forêts dont les arbres sont abattus pour obtenir du bois de chauffage. Cette situation est exacerbée par l'absence de réglementation relative à l'environnement qui peut permettre des installations anarchiques de populations, des activités industrielles qui ne tiennent pas compte de l'environnement et la destruction des aires d'alimentation. Le défi qui reste à relever est celui de savoir comment protéger l'environnement, harmoniser les taux de croissance démographique et la capacité de charge des terres, améliorer la gestion des ressources en eau et empêcher le déboisement. L'Afrique devra néanmoins adopter des mesures en vue de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets défavorables et prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger l'environnement et sauvegarder les générations futures.

Nombre de pays africains ont pris des mesures louables pour assurer à leurs populations de l'eau salubre et un assainissement adéquat. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. En 2005 par exemple, 45 pour cent seulement des populations rurales avaient accès à de meilleures sources d'eau alors que dans les zones urbaines, le chiffre correspondant s'élevait à 82 pour cent, indiquant de ce fait la différence entre les zones rurales et urbaines. La nécessité de remédier au faible accès à l'eau salubre et de combler le fossé entre les zones rurales et urbaines est rendue plus urgente par le fait que les maladies d'origine hydrique, comme la dysenterie, la diarrhée, le choléra, le paludisme et autres, sont toutes propagées par l'eau et l'assainissement de mauvaise qualité.

Lors de la rencontre tenue en Namibie, les pays de l'Union Africaine sont convenus de "renforcer et de soutenir la recherche en sciences sociales et de partager les expériences et les modèles en matière de meilleures pratiques avec les autres pays africains". Il a été décidé que les Organismes des Nations Unies et les Partenaires au Développement devront "travailler en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine et les Etats Membres afin de promouvoir, diffuser et mettre en oeuvre le Cadre de Politique Sociale".

Les actions recommandées de manière spécifique concernant la durabilité environnemental/de l'environnement étaient les suivantes :

- 
- Adopter et/ou revoir la législation sur l'environnement et veiller à la mise en oeuvre des instruments et Protocoles en vigueur;
  - Formuler, mettre en oeuvre et appliquer des politiques appropriées relatives à l'utilisation du sol et à l'environnement;
  - Promouvoir la coopération aux niveaux individuel, local, régional et international pour la protection de l'environnement, sa réhabilitation et son utilisation durable;

- Appuyer la recherche et l'utilisation de sources d'énergie alternatives et renouvelables afin de réduire la dépendance vis-à-vis du combustible de bois en tant que première source d'énergie pour les ménages ;
- Promouvoir l'éducation environnementale par les voies formelles et informelles;
- Mettre en place des lois et dispositions réglementaires visant à contrôler l'évacuation des déchets agricoles, industriels et autres en respectant les normes de sécurité;
- Renforcer la surveillance de l'environnement, les systèmes de réaction rapide, les systèmes d'information et d'alerte rapide et les moyens de prévention des catastrophes;
- Intégrer dans les processus de planification du développement national les questions relatives à la réduction des risques de changement climatique et de catastrophes;
- Créer des mécanismes pour la réhabilitation et/ou la restauration des zones sérieusement dégradées;
- Veiller à la mise en oeuvre effective des éléments clés de la Convention des Nations Unies sur les Droits Economiques, Culturels et Sociaux, qui, entre autres, exhorte ses signataires à s'assurer que tous leurs citoyens ont un accès facile à l'eau potable et à l'assainissement.

La Déclaration de Windhoek sur le Développement Social souligne les engagements pour une meilleure réalisation du développement social, y compris l'importance de la coopération et l'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre les pays sur les politiques et programmes de développement social. Il est souligné que les Ministres "invitent les Organismes des Nations Unies, la Communauté Internationale et les parties prenantes à honorer leurs engagements, à soutenir techniquement et financièrement les pays africains dans le processus de mise en oeuvre des stratégies du Cadre de Politiques Sociales et dans la réalisation des engagements du Sommet Mondial sur le Développement Social et à promouvoir la coopération Sud-Sud".

La protection sociale constitue à cet égard un domaine d'intervention important qui lie directement les politiques sociales à l'adaptation au changement climatique. Il a été maintenu avec force que des politiques de protection sociale appropriées peuvent créer des droits institutionnels qui protègent effectivement les biens des pauvres – et contribuent ainsi à les tenir à l'abri de la misère face aux perturbations telles que celles provoquées par le changement climatique.<sup>4</sup> Reconnaissant notamment l'importance stratégique et la nécessité d'assurer une protection sociale universelle, le Conseil des Chefs de Secrétariat du système des Nations Unies a adopté en avril 2009 l'Initiative Mondiale pour un Socle Universel de Protection Sociale (SPF).<sup>5</sup>

---

<sup>4</sup>Voir par exemple Banque Mondiale, 2011. *Protection Sociale et Résilience face au Climat*

<sup>5</sup>Voir par exemple OIT, 2011. *Socle de Protection Sociale pour une Mondialisation Juste et Inclusive*. Rapport du Groupe Consultatif présidé par Michelle Bachelet, convoqué par l'OIT avec la collaboration de l'OMS. Pouvant être téléchargé à <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/--->



## 5. LIENS ENTRE LA RECHERCHE ET LES POLITIQUES

Comme il a été noté dans l'introduction, chaque Forum Ministériel du Programme MOST a pour objectif global de faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques fondées sur des connaissances rigoureuses en sciences sociales en créant un espace novateur pour le dialogue politique impliquant des experts ainsi que des décideurs de haut niveau. La communauté internationale a largement reconnu cette préoccupation.

Dans le document final Rio+20 de 2012, les Etats Membres ont reconnu "la contribution importante de la communauté scientifique et technologique au développement durable. Nous nous sommes engagés à travailler avec les communautés universitaires, scientifiques et technologiques et à encourager la collaboration entre elles, notamment dans les pays en développement, à renforcer l'interface sciences-politiques et à favoriser la collaboration en matière de recherche internationale sur le développement durable".

La décision de créer un forum politique intergouvernemental universel de haut niveau, en tablant sur les points forts, les expériences, les ressources et les modalités de participation inclusive de la Commission pour le Développement Durable (CDD), et de remplacer ultérieurement la Commission, reflète directement ces préoccupations, tout comme le font les engagements visant à :

85 (k) Renforcer l'interface sciences-politiques à travers la revue de la documentation en rassemblant les informations et les évaluations dispersées, ainsi que sous forme de rapport mondial sur le développement durable, en tablant sur les évaluations existantes

(l) Renforcer la prise de décisions fondée sur des données factuelles à tous les niveaux et contribuer à intensifier les efforts de renforcement des capacités en cours pour la collecte et l'analyse des données dans les pays en développement

Compte tenu de l'importance des sciences, les liens entre les politiques et la recherche ont été indiqués dans le document final, il est d'une importance majeure que le Secrétaire Général des Nations Unies, en s'adressant à l'Assemblée Générale des Nations Unies le 24 septembre 2013, ait demandé à l'UNESCO de prendre l'initiative de créer un Conseil Consultatif Scientifique et de lui servir de secrétariat. L'initiative constitue un des résultats du Groupe de Haut niveau sur la Viabilité de l'Environnement Mondial (GSD) et de son rapport intitulé "*Populations Résistantes, Planète Résistante: Un Avenir qui vaut la peine d'être choisi*". La responsabilité de l'UNESCO est liée au paragraphe 51 du Rapport qui indique que "les Gouvernements et la communauté scientifique devront prendre des mesures pratiques, y compris le lancement d'une initiative scientifique mondiale majeure pour renforcer l'interface entre les politiques et les sciences. Le Secrétaire Général devra envisager de nommer un Conseiller Scientifique Principal ou de créer un conseil consultatif scientifique, ayant des connaissances dans divers domaines et de l'expérience pour l'informer lui ou elle et les autres organes des Nations Unies". Il est très important que les sciences sociales – notamment le Programme MOST – contribue à cette initiative appréciable.

Car chaque question majeure concernant la durabilité, qu'elle soit considérée du point de vue environnemental ou social, est liée à la dynamique des systèmes hybrides complexes qui

sont inséparablement physiques, biologiques et sociaux. On ne peut ni les comprendre ni prendre des mesures les concernant sans mettre fortement à contribution les sciences sociales et humaines. Ceci nécessitera de nouvelles méthodes de production des connaissances, et en même temps de nouveaux modes d'utilisation des connaissances.

Par ailleurs, la contribution apportée par les sciences sociales et humaines ne se limite pas tout simplement à l'aspect analytique. Le fait de s'assurer que les villes, l'agriculture, les systèmes de transport et énergétiques – et tout autre défi lié à la durabilité dans les sociétés contemporaines – soient compris comme étant façonnés par les croyances humaines, les valeurs, les institutions et les modèles de comportement, ne relève pas seulement d'une question d'amélioration des capacités de description et de prédiction. La gestion des transformations sociales inhérentes à la recherche de durabilité signifie également la création d'une base normative – éthique et politique – les concernant. Ce dont le monde a besoin, face aux défis tels que le changement climatique, la perte de la biodiversité et la pénurie d'eau douce, n'est pas de "faire ce que les sciences exigent" – étant donné que les sciences, en tant que telles, "n'exigent" rien. La tâche consiste plutôt à créer un cadre dans lequel les valeurs, les croyances, les institutions et le comportement qui sous-tendent la durabilité puissent être imaginés, légitimés et favorisés. Sans l'apport des sciences sociales et humaines, il y a peu de chances que l'un de ces objectifs soit atteint.

## **6. LES RECHERCHES ET L'EXPERTISE DE L'UNESCO EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Les éléments d'analyse destinés au projet de Forum seront fournis par les résultats issus d'une série de projets récents et en cours dans l'espace CEDEAO, et qui ont identifié des aspects spécifiques de vulnérabilité et clarifié certains défis en matière de politiques pour y répondre.

En 2010-2011, un projet a été mené pour "Soutenir la recherche pertinente pour les politiques et les activités sur l'effet du changement climatique sur la migration en Afrique". Dans le cadre de ce projet, on part du principe que pour faire face de manière suffisante et efficace à l'effet du changement climatique sur les populations, il faut des connaissances scientifiques fiables qui établissent un lien (en dehors du lien de cause à effet) entre les "conditions provoquées par le climat" et les "mouvements et déplacements massifs de populations".

En travaillant en collaboration avec les communautés impliquées dans la recherche en migration en Afrique (y compris les démographes, les climatologues, les spécialistes de santé publique, et.), le projet cherchait à établir un lien scientifique entre le changement climatique et la migration, à travers les analyses des données sur les conditions atmosphériques, la migration et la mortalité, collectées par les Centres de Surveillance Démographique sur une durée de 15 ans (1995-2010), sous les auspices de INDEPTH Network (Réseau INDEPTH), un groupe de recherche scientifique basé à Accra. La collaboration avec INDEPTH Network a conduit à une étude portant sur le sujet "Changement Climatique, Migration et Mortalité" (CLIMIMO), conçue pour analyser le lien entre changement climatique et migration, en vue de documenter les processus

d'élaboration des politiques dans les pays membres. L'étude a enregistré la participation de neuf Centres INDEPTH dans sept pays africains (dont le Burkina Faso, le Ghana, le Sénégal) et trois en Inde et au Bangladesh. Les résultats de ces analyses doivent être utilisés afin de promouvoir la sensibilisation à cette question et au défi qu'elle pose, pour encourager toutes les parties prenantes à faire face aux conséquences sociales et humaines du changement climatique, de manière concrète, y compris par des politiques.

Grâce à ce partenariat, l'UNESCO et INDEPTH Network ont pu disposer de données sur les conditions atmosphériques et la migration, collectées sur une durée de 15 ans par ses centres en Afrique pour les besoins d'analyse. L'activité a fourni par ailleurs l'occasion de promouvoir la Coopération Sud-Sud ainsi que la Coopération Nord-Sud, étant donné que le processus/l'exercice d'analyse des données prévoyait la participation des partenaires de INDEPTH en Asie, en Europe et aux Etats-Unis.

Après une étude initiale ayant produit des résultats, des données et des recommandations, l'UNESCO est en train d'examiner ce thème plus amplement dans le cadre d'un projet coordonné en 2013 par le Bureau de Dakar (BREDA). En fait, en agissant comme multiplicateur des vulnérabilités existantes, le changement de l'environnementa touché de manière disproportionnée ceux qui en sont le moins responsables et disposent de moins de ressources pour faire face aux conséquences. La migration internationale et les déplacements internes pour des raisons liées à l'environnement, et qui deviennent de plus en plus une stratégie d'adaptation adoptée par les couches les moins résistantes de la population constituent un exemple frappant de cette "double injustice". Dans le cadre du projet achevé en septembre 2013, on a étudié les liens entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la migration au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Ledit projet vise à faire face aux défis et aux besoins dans le Sahel liés à la migration internationale provoquée par le changement de l'environnement, en renforçant et, au besoin, en créant une base de données en sciences sociales nécessaire pour la formulation de politiques et la planification dans le domaine de la migration provoquée par le changement de l'environnement.

De façon plus précise, en travaillant avec les décideurs et les communautés universitaires dans le Sahel, le projet renforce la production et la diffusion de données, ainsi que le dialogue et le lien entre les communautés impliquées dans la recherche et les décideurs concernant les questions liées à la migration causée par le changement de l'environnement. Ce projet montre la façon dont l'UNESCO travaille sur toutes les composantes pour réduire la vulnérabilité liée à l'environnement dans certains pays de la CEDEAO. Premièrement, il favorise la production de connaissances scientifiques locales sur le changement de l'environnement et la transdisciplinarité et cherche à renforcer les capacités en sciences sociales afin de produire des données qui vont documenter les processus d'élaboration des politiques. En fait, le projet développe des études de cas nationales concrètes sur l'effet du changement de l'environnement sur la migration et les déplacements. Ces deux études de cas sur la migration provoquée par le changement de l'environnement dans la région portent sur l'expérience du Sénégal et celle de la Côte d'Ivoire et ont tenu compte de la méthodologie et des résultats des études précédentes effectuées par l'UNESCO (au Burkina Faso). Deuxièmement, le projet entend encourager la collaboration entre une communauté scientifique interdisciplinaire, les décideurs et les autres parties prenantes. Ainsi, l'UNESCO doit élaborer et opérationnaliser un réseau de politique de recherche comprenant des

chercheurs en sciences naturelles et sociales, des décideurs, les bureaux nationaux de la statistique et les groupes de la société civile intéressés. Enfin, cette activité encourage le renforcement des capacités dans le domaine des politiques en matière de changement climatique (y compris les stratégies d'atténuation et d'adaptation): elle préconise l'utilisation des données produites et soutient les décideurs dans ce sens pour la formulation de politiques fondées sur des faits et la planification dans le domaine de la migration et du changement environnemental.

Actuellement, l'UNESCO est également engagée dans l'analyse du cas du Lac Tchad afin de renforcer les capacités de la Commission chargée du Bassin du Lac Tchad – LCBC (comprenant le Niger et le Nigeria entre autres Etats Membres de la CEDEAO). Le projet, intitulé "Diplomatie Scientifique et Culturelle: Synthèse/Note d'orientation des Ressources Transfrontières en Afrique. Une étude de cas du Lac Tchad", et devant s'achever en octobre 2013, cherche non seulement à documenter les questions du Lac Tchad et à identifier les défis et les possibilités pour sa gestion transfrontière, mais également à renforcer les capacités des différents groupes d'intervenants (issus du gouvernement, du secteur privé, de l'université, de la société civile, d'associations féminines, etc. ), pour gérer conjointement les ressources naturelles communes à partager entre tous les pays riverains, et à des niveaux différents. En fait, ce projet repose sur la situation spécifique du Bassin du Lac Tchad où la réduction de 90% de la surface de l'eau au cours des 50 dernières années a eu pour conséquence une diminution des ressources naturelles, une grande instabilité dans son environnement et l'existence d'écosystèmes complexes. En plus de la réduction des ressources naturelles disponibles, le bassin a connu un accroissement démographique sans précédent, estimé à 30 millions d'habitants, en raison de la croissance démographique naturelle et de la migration.

Le renforcement des capacités passera par une revue de la politique commune sur les questions d'aménagement du Lac Tchad (y compris les aspects sociaux et humains), ce qui va permettre d'informer toutes les parties prenantes et former la base d'une convention d'aménagement et de mise en valeur de cette zone fragile.

Le Bureau de l'UNESCO à Accra est en train de mener un projet visant à promouvoir l'élaboration d'une base de connaissances interdisciplinaires sur le changement climatique (y compris ses dimensions sociales et la vulnérabilité liée à l'environnement). Intitulé "Renforcement de l'atténuation du changement climatique et adaptation dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest", le projet accroît et renforce les capacités d'atténuation et d'adaptation des pays, des communautés et des groupes les plus vulnérables aux effets du changement climatique, en consolidant la base de connaissances interdisciplinaires, en appuyant les politiques fondées sur des faits et en sensibilisant le public. En fait, le projet a pour principaux objectifs de renforcer et de promouvoir le caractère interdisciplinaire de la base de connaissances en matière de changement climatique, grâce à la génération et à l'analyse judicieuses et objectives de données (et une cartographie l'expertise locale en sciences); d'améliorer la compréhension que l'on a des dimensions sociales, y compris les questions de genre, liées au changement climatique, grâce à la recherche orientée vers l'action, en collaboration avec les réseaux de recherche régionaux et nationaux ( en cherchant à créer un réseau entre les communautés); d'encourager l'éducation dans le domaine du changement climatique en vue du développement durable, grâce à la mise au point d'outils et de documents afin de renforcer les réponses éducatives pour atténuer le changement

climatique et s'y adapter dans les pays choisis; et de sensibiliser le public aux questions liées au changement climatique, grâce à la production de programmes ciblés dans les médias portant sur les questions. Une rencontre régionale a eu lieu à Accra au mois de septembre 2013 et dont les résultats serviront de données au Forum Ministériel.

Le projet de Forum Ministériel profitera également du contenu du Rapport Mondial 2013 sur les Sciences Sociales, publié au mois de novembre 2013, qui traite des "Environnements Mondiaux en Mutation" dans une perspective sociologique globale, avec beaucoup de matériels relatifs aux défis africains spécifiquement.

Enfin, le changement de l'environnement engendre des défis éthiques qui doivent être compris dans le cadre d'une réflexion critique et prospective. Les défis environnementaux ont tendance à être conçus comme des frais à supporter et comme des technologies à découvrir, oubliant de ce fait les opportunités et les avantages associés à leurs dimensions éthiques. Grâce aux efforts conjugués des Secteurs de son Programme, à son organe consultatif spécialisé dans ce domaine – COMEST – et aux organismes internationaux compétents, l'UNESCO a élaboré un éventail d'activités sur l'éthique environnementale qui génère des connaissances intellectuelles, joue un rôle consultatif au profit des Etats Membres et sert de base à la réflexion sur la pertinence des initiatives de développement des normes. La branche francophone du Groupe de travail Africain sur l'Éthique environnementale COMEST sera disponible pour apporter sa contribution COMEST Francophone au Forum des Ministres en particulier sur les aspects éthiques de la vulnérabilité sociale.

Lors du Forum, l'UNESCO assurera non seulement la représentation de ses propres projets mais également celle des autres Agences des Nations Unies et autres institutions internationales.

## **7. ORGANISATION DU FORUM MINISTERIEL**

Le Forum rassemblera différents acteurs qui pourraient bénéficier d'une collaboration entre eux en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et politiques efficaces dans le domaine du développement social avec un impact positif sur la vulnérabilité liée à l'environnement. Afin d'améliorer les liens entre la recherche et les politiques dans le cadre du Forum, les Ministres sont invités à :

- Partager avec les autres leurs connaissances sur les réponses politiques ayant été les plus efficaces dans leurs pays et qui pourraient être répliquées dans d'autres pays de la région;
- Prendre en compte les résultats des recherches sur les différents thèmes avant et au cours des discussions;
- Identifier et échanger sur les besoins et les lacunes en termes de politique et également sur les voies et moyens d'utiliser la recherche académique pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales dans la région;
- Pour certains, participer comme panélistes dans les panels réunissant des chercheurs et des membres du Système des Nations Unies et réagir activement à leurs présentations;

- Identifier et approuver de nouveaux projets de coopération entre différents ministères;
- Formuler des recommandations en termes de politique en tenant compte des résultats de recherche présentés et exprimer son engagement par rapport à la déclaration finale et l'adopter .

### 3.1 PROGRAMME ET FORMAT

Le Forum des Ministres durera deux jours. Son programme et son format ont été choisis pour faciliter des débats interactifs entre participants en particulier entre les Ministres représentant les pays.

Le programme du Forum comprend 4 sessions de travail en plénière :

- Synthèse des questions majeures au plan sous-régional: Lors de la session d'ouverture, le Ministre du pays hôte effectuera cette présentation faisant la synthèse des sujets clé en termes de politique et de recherche tels qu'identifiés par les Ministres eux-mêmes dans leurs déclarations écrites. Ces déclarations écrites soumises deux mois au moins avant le Forum par les Ministres participant portent notamment sur les mises à jour clés sur les opportunités et les lacunes dans les pays en matière de politique et de recherche ainsi que sur les mesures que les pays ont prises comme suivi de la recommandation du Cadre d'action de l'UA sur la politique sociale. La présentation sera suivie par un débat interactif au cours duquel les Ministres feront leurs commentaires sur les progrès réalisés, les questions à résoudre dans le cadre de l'agenda thématique du Forum et la voie à suivre pour aller de l'avant.
- Etat des lieux sur la recherche et le développement en matière de politique en lien avec les thèmes du Forum (2 sessions): au cours du premier jour du Forum, des chercheurs et autres partenaires en se focalisant sur les thèmes centraux du Forum, effectueront des présentations sur les sujets essentiels en rapport avec la recherche au niveau régional ainsi que sur les questions majeures qui se posent en matière de politique et au niveau de la recherche telles qu'identifiées par les Ministres. Ceci permettra de donner le ton et de poser la base aux discussions ministérielles prévues le jour suivant et visant l'élaboration d'un agenda politique qui intègre les priorités identifiées.
- Discussions finales et adoption de la Déclaration du Forum: se basant sur les présentations du 1er jour sur la recherche, les séances de discussions entre Ministres seront conduites par le Ministre du Développement social du pays hôte. Les thèmes clés de discussions seront annoncés par les Ministres. Ils identifieront les défis majeurs et les expériences respectives en mettant l'accent sur les politiques réussies. Ils examineront également les actions proposées qui les sous-tendent. Les discussions ministérielles ne seront pas constituées de présentations successives de programmes nationaux respectifs mais devront plutôt prendre la forme d'un dialogue dynamique. Toutes les catégories de participants (chercheurs, organisations régionales, partenaires du Système des Nations Unies) pourront prendre part à ce débat. Ce dialogue produira des éléments qui contribueront à la finalisation et l'adoption de la

Déclaration du Forum. Un draft aura été préparé avant le Forum et distribué aux Ministres pour leurs apports et commentaires.

### 3.2 Participants et Partenaires

L'hypothèse de base pour la réussite du Forum est que l'ensemble des entités participant soient des acteurs désireux de collaborer et qu'ils soient engagés à s'impliquer dans le suivi. Ainsi, le Forum des Ministres rassemblera les acteurs suivants:

- *Représentants des gouvernements*

Les Ministres en charge du développement social dans les Etats membres de la CEDEAO sont les participants clés au Forum. Toutefois, les pays sont invités à faire participer à ce Forum, à leurs frais, d'autres Ministres responsables des questions en lien avec le thème, par exemple, des Ministres de l'environnement, ceux en charge de la jeunesse et des affaires féminines etc... La participation des Ministres des Finance est souhaitée en vue d'assurer une allocation suffisante de ressources pour soutenir l'engagement des Ministres et appuyer les activités de suivi au niveau national.

- *Représentants des institutions régionales de recherche et des réseaux majeurs de recherche en sciences sociales en Afrique ((ex : CODESRIA)*

La participation et l'engagement des chercheurs sont précieux dans les efforts visant à renforcer les liens entre la recherche et les politiques, dans le contexte du Forum. L'UNESCO collaborera étroitement avec ces organisations tout au long du processus, de la préparation, à la tenue jusqu'au suivi du Forum. Les résultats du Forum seront pris en compte dans la programmation en matière de recherche. Ainsi, les études à venir pourront contribuer à répondre aux préoccupations exprimées par les Ministres.

- *Représentants des Agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales*

Le Système des Nations Unies a été fortement impliqué dans les for a des Ministres dans d'autres régions. Il les a soutenus et a contribué aux résultats. Les Agences clé en ce qui concerne le thème seront conviées à prendre part au Forum de même que les organisations régionales majeures telles que l'UA, la CEDEAO et la SADC.

### 3.3 PHASE PREPARATOIRE

Suite à un accord passé avec le Gouvernement du Ghana, spécifiant les responsabilités respectives des parties prenantes, un planning détaillé sera préparé à travers un processus participatif. Dans ce travail, une attention particulière sera accordée à l'alignement aux domaines prioritaires du CIG MOST; la prise en compte de l'intérêt du Gouvernement du Ghana, les besoins dans la région, la contribution du Forum à la formulation de la politique régionale et aux processus d'adaptation.

Les institutions de recherche et les partenaires prépareront les notes conceptuelles sur les domaines thématiques couverts par le Forum qui seront distribuées à l'avance aux Ministres

et autres participants en leur donnant suffisamment de temps pour les examiner et consolider leur position.

Avant la tenue du Forum, le Secrétariat de l'UNESCO fournira les éléments pour l'élaboration d'un projet de déclaration, qui sera envoyé aux Ministres. Il sera plus tard retravaillé pour intégrer les commentaires des Ministres et les résultats de la recherche. L'objectif sera d'avoir une base la plus consensuelle possible au niveau de la substance afin que le débat au cours du Forum puisse se focaliser sur les actions plutôt que sur le libellé. Si le temps le permet, les Comités nationaux MOST qui existent seront encouragés à organiser, en préparation au Forum, des débats au niveau national sur le thème et à faire, à l'avance, des recommandations nationales au Forum.

### **3.4 RESULTAT DU FORUM**

Le Forum aura comme résultat principal, une Déclaration écrite et un Plan d'Action par rapport auxquels les représentants des Etats membres devront s'engager. La Déclaration fournira:

- Une vue d'ensemble sur les préoccupations majeures en matière de politique et les questions prioritaires en termes de vulnérabilité sociétale dans la région;
- Des recommandations formulées de manière succincte sur les actions de suivi jusqu'au Forum des Ministres suivant;

Outre la Déclaration, le Forum discutera également de la nécessité ou non de disposer d'un mécanisme pour surveiller le suivi des recommandations ainsi que d'une structure pour rendre compte couvrant tous les acteurs impliqués. Le mécanisme désignerait les domaines clés d'intervention et de responsabilité, les acteurs ou groupes de travail responsables. Il indiquerait les indicateurs de performance spécifiques ainsi que les principaux éléments à couvrir par les rapports.

Le Forum devrait fournir la possibilité :

- d'examiner la situation, sous l'angle des sciences sociales, sur le thème du Forum et ses liens spécifiques avec les préoccupations majeures en termes de politique. Ceci contribuerait à améliorer l'échange d'expériences et au renforcement capacités de tous les participants.
- de développer et d'articuler des projets de coopération horizontale entre deux ou plus de pays.

Les résultats du Forum seront versés dans d'autres processus de développement des politiques au niveau international, tels que les sessions du Conseil Intergouvernemental du MOST et la Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le développement social.

### 3.5 SUIVI

Le suivi des recommandations du Forum des Ministres est crucial pour assurer que l'engagement politique porté par la recherche soit traduit en action avec des résultats tangibles. Il est également indispensable en termes de durabilité de l'impact des fora des Ministres puisque c'est à travers le suivi que les résultats d'un forum seront transmis au suivant.

L'expérience des fora à ce jour permet de relever certains mécanismes et modalités clé à cet égard.

Il est souhaitable que le Ministre du pays hôte du Forum prenne l'initiative en ce qui concerne la coordination du suivi avec l'implication de l'UNESCO et l'appui de son secrétariat.

Des mécanismes de suivi appropriés qui engagent les responsables ministériels, des chercheurs et des organisations communautaires. Un Point Focal au sein de ce mécanisme doit être désigné avec pour responsabilité de participer au réseau des Points Focaux pour assurer le suivi sur différentes activités, à l'échange d'idées etc... L'idéal serait que les Points Focaux soient des fonctionnaires de l'Etat pour les besoins de la continuité dans le cadre du Forum. La communauté des chercheurs, les partenaires régionaux et ceux du Système des Nations Unies qui prendront part au Forum doivent être totalement engagés dans le suivi du Forum avec des responsabilités clairement définies. Les Comités nationaux MOST (là où ils existent) pourraient être encouragés à contribuer, au niveau national, à la mise en oeuvre des résultats du Forum. Par ailleurs, un lien devrait être établi entre le Forum, le Conseil Intergouvernemental (CIG) et le Comité Scientifique Consultatif du MOST. Les résultats du Forum seront transmis au Conseil Intergouvernemental du MOST. Ainsi, ils pourront enrichir les débats et discussions de CIG sur les défis liés à la vulnérabilité, soutenir les politiques d'adaptation y relatives tout en améliorant la compréhension des questions d'inclusion en Afrique. Grâce au CIG, les résultats du Forum seront diffusés dans d'autres régions en vue d'enrichir leurs visions et les perspectives d'impact sur les politiques connexes, et, permettre éventuellement une coopération inter-régionale dans les domaines d'intérêt commun.

A l'instar du CIG, le Comité Scientifique Consultatif pourrait aussi contribuer au suivi des recommandations du Forum en fournissant des informations sur les lacunes de la recherche, en mettant en lumière des recherches pertinentes menées aux niveaux régional et international et en appliquant, dans d'autres régions, des recherches effectuées dans le cadre du Forum africain.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter:**

Mme Angela Melo, Secrétaire Exécutive du MOST, [a.melo@unesco.org](mailto:a.melo@unesco.org)

M. John Crowley, Chef d'Equipe, Changement environnemental au niveau mondial

Mme Cecillie Golden, Spécialiste de Programme, Changement environnemental au niveau mondial